

## Avant-propos

L'année dernière a été fructueuse pour la FSPC. La récolte 2019 a, à nouveau, livré une qualité et une quantité irréprochable. En outre, un bilan positif peut être tiré de l'alternative à la loi chocolatière. Ensuite, les quantités contractuelles de colza ont pu être augmentées à 106'000 t, tant pour 2020 que pour 2021. Les quantités contractuelles de tournesol ont également progressé au fil des négociations pour la récolte 2021.



**Fritz Glauser,  
Président**

Si la situation sur les marchés est sous contrôle et réjouissante, elle ne doit pas nous faire oublier les différentes pressions qui pèsent sur l'agriculture et les filières agro-alimentaires suisses. Nous nous trouvons devant des défis majeurs, tant par leur nombre que par les enjeux qu'ils représentent.

La crise du Coronavirus, avec ses conséquences désastreuses sur notre vie sociale, l'économie et les libertés de mouvements, pourrait néanmoins présenter un avantage : certaines personnes ont eu peur d'avoir faim et ont fait des réserves de nourriture. Même si ces comportements irrationnels peuvent prêter à sourire, ils reflètent un besoin fondamental : l'accès à la nourriture.

Cet élément est essentiel pour nous, producteurs de matières premières ; il doit aussi le (re)devenir pour les consommateurs et citoyens, pour qu'ils soutiennent une agriculture suisse productive, raisonnée, durable et de proximité. En bref, pour que les citoyens suisses soutiennent et respectent notre travail et lui donne la valeur qu'il mérite.

## Table des matières

<b>La FSPC se présente</b> .....	<b>3</b>
<b>Contact</b> .....	<b>3</b>
<b>La FSPC s’engage...</b> .....	<b>4</b>
...au niveau politique.....	4
... sur les marchés.....	7
Céréales panifiables.....	7
Céréales fourragères.....	11
Oléagineux.....	13
<b>La FSPC travaille avec...</b> .....	<b>14</b>
...swiss granum.....	14
...l’Association « Pain Suisse ».....	15
...l’Association « Huile de colza suisse ».....	16
...Agro Marketing Suisse (AMS).....	17
<b>La FSPC et la communication</b> .....	<b>18</b>
<b>Statistiques</b> .....	<b>19</b>

### **Remarque sur le rapport annuel de la FSPC**

Dès 2020, le rapport annuel sera également disponible sous forme numérique [www.fspc.ch/rapports-annuels](http://www.fspc.ch/rapports-annuels). N’hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez recevoir ce rapport sous cette forme : [031 381 72 03](tel:0313817203), [info@fspc.ch](mailto:info@fspc.ch)

## La FSPC se présente

La fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) est l'organisation nationale des producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. La FSPC représente les intérêts des producteurs. Elle s'engage pour des conditions-cadre favorables, pour une production orientée vers le marché, ainsi que pour la promotion de la qualité et l'acquisition de nouveaux débouchés.



Organigramme de la FSPC

## Contact

Fédération suisse des producteurs de céréales

Belpstrasse 26

CH – 3007 Berne

T +41 31 381 72 03

F +41 31 381 72 04

[info@fspc.ch](mailto:info@fspc.ch)

[www.fspc.ch](http://www.fspc.ch)



## **La FSPC s'engage...**

### **...au niveau politique**

#### **Politique agricole**

Le 12 février 2020, le Conseil fédéral a adopté le Message destiné au Parlement sur la Politique agricole 2022+. Censée mieux positionner l'agriculture suisse face aux préoccupations de la population, le projet de PA 2022+ manque son objectif : il prévoit une baisse drastique du taux d'auto-approvisionnement, une diminution des revenus agricoles, une augmentation de la charge administrative, une complexification du cadre légal et un affaiblissement de la protection à la frontière.

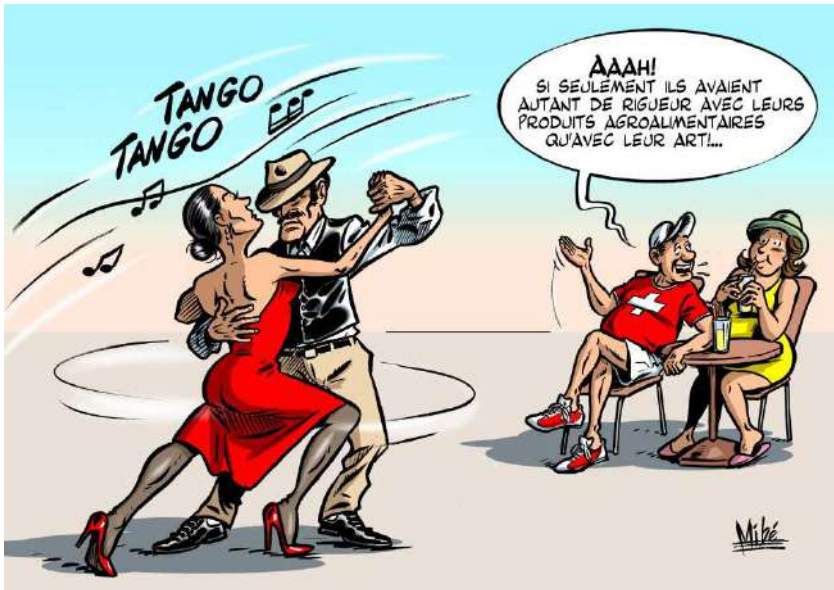
L'USP, soutenu par la plupart de ses organisations membres, demande le renvoi du projet au Conseil fédéral. La crise du Coronavirus a retardé les travaux du Parlement sur la PA 2022+ et le calendrier exact n'est pas connu pour la suite. Il faut cependant compter sur un report de la date de mise en œuvre de la future politique agricole et une prolongation de la PA 2018-2021.

#### **Initiatives**

Les initiatives sur les produits phytos («Pour une eau potable propre et une alimentation saine», «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse») auraient dû être votées en 2020. Cependant la crise du Coronavirus a retardé le processus et les votations auront lieu en 2021 seulement. En attendant, l'USP poursuit ses pré-campagnes d'informations aux citoyens, avant de débiter la «vraie» campagne en vue des votations. La FSPC soutient l'USP dans ce travail d'information et de sensibilisation. Des arguments factuels, honnêtes, notamment sur les conséquences en cas d'acceptation de ces initiatives, sont nécessaires pour convaincre les électeurs.

## Accords de libre-échange

L'accord de libre-échange (ALE) avec l'Indonésie a été source de discussion, en particulier sur les conditions pour les importations d'huile de palme. Grâce à l'engagement de la coalition «STOP à l'huile de palme», à laquelle la FSPC participe, les importations d'huile de palme ont été quantitativement limitées et liées à des dispositions de durabilités. Jusqu'à présent, aucun accord n'avait posé de telles exigences au niveau de la durabilité. Actuellement, il ne faut pas s'attendre à une augmentation de la pression sur les huiles indigènes. Le syndicat Uniterre ne s'est pas montré satisfait des résultats atteints et a déposé un référendum contre l'accord de libre-échange – une première dans la politique suisse. La votation sur ce référendum est attendue pour le printemps 2021.



## **Prises de position et interventions**

La FSPC a été consultée à sept reprises au cours de l'exercice sous revue, notamment sur les demandes de trafic de perfectionnement ou le retrait de produits phytosanitaires (matières actives). La prise de position la plus importante concernait l'initiative parlementaire de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (Iv.Pa. 19.475). Cette initiative demande de réduire les risques lors de l'utilisation de pesticides.

De manière générale, la FSPC soutient l'initiative parlementaire, même si les principes étaient déjà contenus dans le plan d'actions sur les produits phytosanitaires. La FSPC salue particulièrement le fait que l'agriculture n'est pas seule concernée et que les pouvoirs publics et le secteur privés seront aussi soumis à la législation proposée. Le fait que les biocides soient également cités est également salué.

Par contre, la FSPC refuse catégoriquement que les interprofessions aient à définir les mesures à prendre, à les publier et à en assumer le contrôle. Les interprofessions ou les organisations agricoles ne disposent pas des structures pour remplir ces tâches ; d'autre part, ces organisations n'ont pas la légitimité pour assumer ces fonctions de mise en œuvre et de contrôle. La prochaine étape aura lieu au Conseil des Etats, où il sera nécessaire de s'assurer que la mise en œuvre de cette initiative reste une tâche de la Confédération, en collaboration avec les filières.

---

# **La FSPC s'engage...**

## **... sur les marchés**

### **Céréales panifiables**

#### **Récolte 2019**

La récolte 2019 de céréales panifiables, pour la troisième fois consécutive, a réjoui les producteurs, avec des rendements satisfaisants, mais surtout une excellente qualité. Près de 448'000 t de céréales panifiables se sont retrouvées sur le marché, renforçant encore la situation excédentaire des récoltes 2017 et 2018.

Pour éviter une pression sur les prix et gérer les quantités, trois mesures ont été prises :

1. Utilisation partielle du contingent d'importation N°27 pour l'année 2019 : sur les 70'000 t du contingent, seules 42'000 t ont été importées. Comme la demande des meuniers en céréales est constante, le fait de moins importer laisse la place aux céréales indigènes, ce qui permet de diminuer les stocks. Cette situation a notamment été possible par la gestion des protéines dans le blé panifiable, permettant de trier certains lots dans les centres collecteurs en fonction des besoins des transformateurs ;
2. Renforcement des stocks stratégiques auprès des partenaires du marché ;
3. Déclassements par la FSPC (détails ci-dessous).

## **Protection à la frontière**

Au niveau de la protection à la frontière pour les céréales panifiables, la charge douanière est restée à son maximum de Fr. 23.-/dt sur toute la période sous revue. Ce maximum, fixé dans l'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr), cumulé à des prix européens fluctuants et à un cours de l'Euro bas, a eu pour conséquence des prix à l'importation entre Fr. 47.-/dt et Fr. 50.-/dt pour un blé de qualité Top, soit en-dessous du prix de référence de Fr. 53.-/dt fixé dans l'OIAgr.

La FSPC est intervenue auprès de la Présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga. En effet, lors de son allocution du Nouvel An, elle a déclaré : « Le pain, c'est un aliment de base, et pourtant beaucoup de gens en sont privés. Je suis heureuse que chez nous tout le monde puisse s'acheter du pain. J'aimerais aussi que son prix permette de payer correctement ceux qui sèment et récoltent les céréales. Un prix juste, qui contribue à préserver la terre et la vie sur la terre. ». Cette déclaration laissait un espoir de soutien aux producteurs de céréales. Malheureusement, nos revendications n'ont pas trouvé écho auprès du Conseil fédéral et la protection à la frontière reste trop faible, créant une pression sur toute la filière.



## **Déclassement de la récolte 2019**

Pour les céréales panifiables, l'allègement de marché est basé sur deux piliers : d'une part le déclassement en céréales fourragères et, d'autre part, les soutiens à l'exportation dans le cadre de l'alternative à la loi chocolatière. Les deux mesures sont financées par le fonds d'allègement de marché. Les cotisations des producteurs au fonds d'allègement de marché se montaient à Fr. 4.63/dt pour la récolte 2019, afin de disposer du financement nécessaire. La Confédération verse dès 2019, en contrepartie, un montant de 15.8 millions de francs aux producteurs, sous la forme d'un supplément aux céréales. En 2019, cela a représenté un montant de Fr. 128.- par hectare de céréales panifiables et fourragères.

Suite à trois récoltes consécutives (2017, 2018 et 2019) marquées par des rendements élevés et une bonne qualité, la FSPC a dû cette année encore procéder à des déclassements pour un total sous contrat de 22'256 t. Au final, ce sont 20'767 t qui ont été déclassées pour un montant de 2.52 millions de francs. Près de 1'500 t initialement prévue pour le déclassement ont finalement trouvé une place sur le marché des céréales fourragères, ce qui est réjouissant.

Sur les douze dernières récoltes, la FSPC a procédé à des déclassements pour un total de 175'000 t, soit 3 % de la quantité de céréales panifiables produites.


## Soutiens aux exportations

Deuxième mesure d'allègement de marché, les soutiens aux exportations constituent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une tâche exclusivement privée. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Confédération ne soutient plus les exportations de produits transformés à base de céréales. La filière céréalière a mis en place une alternative à l'ancienne « loi chocolatière », qui reprend les mêmes bases, mais de manière privée uniquement.

Les soutiens aux exportations permettent de maintenir les volumes exportés. Un premier bilan très positif a pu être tiré après une année complète de fonctionnement (année civile 2019).

Ce sont ainsi 36'948 tonnes de farine qui ont été exportées sous forme de produits finis, ce qui correspond à 49'140 t de céréales. Les coûts totaux représentaient 17.66 millions de francs, soit en moyenne Fr. 47.80/dt farine. Sur ce montant total, 15.45 millions de francs étaient à charge de la FSPC.

Il est réjouissant de constater que l'ensemble de la filière a soutenu cette alternative à la loi chocolatière: des producteurs aux exportateurs, en passant par les centres collecteurs et les moulins. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés!



	Blé et seigle panifiable (CHF/100 kg)	Épeautre panifiable (CHF/100 kg)	Céréales fourragères (CHF/100 kg)
FSPC	0.055	0.055	0.055
swiss granum	0.045	0.045	0.045
Union Suisse des Paysans	0.02	0.02	0.02
Fonds d'allègement de marché - dont déclassement	0.82	0.82	–
- dont soutien pour l'utilisation de matières premières suisses	3.81	3.81	–
Fonds promotion céréales	0.05	0.05	–
IG Dinkel	–	1.00	–
<b>TOTAL</b>	<b>4.80</b>	<b>5.80</b>	<b>0.12</b>

## **Céréales fourragères**

### **Récolte 2019**

Les céréales fourragères ont également bénéficié de bons rendements en 2019. Les quantités produites ont à peine atteint 480'000 t, alors que les besoins en céréales des fabricants d'aliments se montent à environ 950'000 t. Les bonnes années, la production suisse couvre ainsi la moitié des besoins, mais la moyenne pluriannuelle est proche de 40 % seulement.

### **Approvisionnement en céréales fourragères indigènes**

Depuis 2017, un groupe de travail géré par l'USP et regroupant les producteurs de céréales, de volailles, d'œufs et de porcs ainsi que des représentants de la grande distribution, réfléchit aux possibilités d'améliorer la durabilité dans l'alimentation animale. L'objectif, pour la FSPC, était d'encourager la production indigène par une augmentation du prix payé aux producteurs de céréales fourragères. Ces coûts supplémentaires auraient pu être reportés sur les consommateurs, car ils représentent une part minime du coût de la viande ou des œufs dans les magasins.

Malheureusement, les discussions au sein de la filière n'ont pas abouti et aucun soutien à la production indigène n'a été mis en place pour diminuer la dépendance aux importations de matières premières fourragères.

La problématique reste d'actualité et la filière demeure sous la pression régulière des médias et des organisations de défense de l'environnement. Greenpeace a ainsi lancé une pétition ayant pour titre «Stop à l'importation de viande et de fourrages destructeurs pour l'environnement» au printemps 2020.

### **Protection à la frontière**

La protection à la frontière pour les matières premières fourragères se base sur le système des prix-seuils, qui vise à importer durant toute l'année les marchandises à une valeur donnée, en corrigeant mensuellement les droits de douane si nécessaire, en fonction de l'évolution des prix internationaux et du taux de change.

Pendant l'année sous revue, la FSPC est intervenue auprès de l'OFAG au printemps, car les droits de douane étaient trop faibles. Le risque, dans une telle situation, est l'importation massive de matières premières fourragères qui feraient ensuite pression sur les prix indigènes. Heureusement, malgré ce manque de protection temporaire, les importations sont restées limitées et la commercialisation de la récolte 2020 devrait se faire dans de bonnes conditions.

### **Prix indicatifs**

Les négociations des prix indicatifs pour la récolte 2020 ont débouché sur un statu quo, ce qui donne un signal positif à la production (voire tableau I sous «statistiques»).

## **Oléagineux**

### **Récolte 2019**

La récolte 2019 de colza, avec environ 68'000 t, était nettement plus faible que les 93'500 t sous contrat. La demande en colza suisse n'a pas pu être couverte. Pour le tournesol et le soja, les quantités récoltées étaient bonnes, avec 17'700 t pour le tournesol et 5'350 t pour le soja.

### **Evolution des attributions**

Pour les récoltes 2020 et 2021, les quantités contractuelles de colza ont grimpé à 106'000 t. Sur le marché, la demande de colza augmente, car l'huile de colza constitue une alternative à la controversée huile de palme. Cela a aussi des conséquences sur la production de tournesol. Les capacités de transformation des huileries sont limitées et les presses sont fortement utilisées suite à l'augmentation du colza ; il n'est dès lors plus possible de presser autant de graines de tournesol. Ensuite, l'origine suisse est très importante pour le colza, contrairement au tournesol qui peut être substitué par de l'huile importée à des prix bas. Les attributions de tournesol a par conséquent dû être limitée et les nouveaux producteurs ne peuvent actuellement pas être pris en considération. C'est regrettable, car le tournesol est une culture attractive qui peut très bien être menée de manière extensive. Heureusement, la quantité attribuée pour la récolte 2021 a pu être légèrement augmentée et nous espérons, en collaboration avec les huileries, pouvoir encore augmenter les surfaces de production.

La production de soja n'est pas concernée par ces réflexions car la totalité de la quantité attribuée est utilisée dans la production d'aliments fourragers.



---

## La FSPC travaille avec...

### ...swiss granum



La FSPC représente les intérêts des producteurs au sein de l'interprofession swiss granum, dans les différents organes.

Les éléments les plus importantes sont les suivantes :

- Fixation des prix indicatifs pour la récolte 2020, qui restent inchangés par rapport à 2019 autant pour les céréales panifiables que pour les matières premières fourragères
- Suivi de la problématique des importations de pain et produits de boulangerie et réflexion sur les mesures envisageables
- Transparence du marché: estimations et recensements de récoltes, recensement de la qualité, bilan quantitatif de la récolte 2019
- Fixation des conditions de prise en charge pour la récolte 2020
- Monitoring sur les mycotoxines et des recommandations aux partenaires de la filière
- Etablissement des listes recommandées et planification des essais variétaux

## ...l'Association « Pain Suisse »



L'Association « Pain Suisse » (APS) a pour objectif de promouvoir la consommation de pain et de pâtisseries en Suisse et, partant, celle de céréales. Vous trouverez la composition de l'APS sur le site internet [www.painsuisse.ch](http://www.painsuisse.ch).

L'Association « Pain Suisse » a porté son attention particulière à la nouvelle orientation de sa stratégie marketing. Cela a notamment été nécessaire pour élaborer le nouveau rapport de contrôle de l'efficacité pour l'OFAG. L'APS a également suivi les travaux du Parlement et notamment les différentes interventions parlementaires visant à mieux déclarer l'origine des produits de boulangerie. Au-delà de ces travaux au Parlement, l'APS veut mettre en place une marque « Pain suisse » qui pourra être utilisée par les partenaires de la filière qui souhaitent mettre en avant l'origine suisse de la farine dans leurs produits. Cela permettra enfin aux consommateurs de distinguer les produits suisses des importations.

### **L'APS au Parlement : Motion 20.3910**

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats a déposé le 25.06.2020 la motion « Déclaration du pays de production des pains et produits de boulangerie ». Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la législation actuelle pour que le pays de production des pains et produits de boulangerie (par exemple les sandwiches) soit mentionné à un endroit visible. L'APS soutient cette motion.

Cette motion se différencie de celle de Monsieur Hegglin par le fait qu'il s'agisse de la déclaration du pays de production et non de l'origine des matières premières.

## ...l'Association « Huile de colza suisse »



L'objectif de l'association « Huile de colza suisse » est d'améliorer l'image de l'huile de colza, en particulier grâce à ses particularités diététiques exceptionnelles, de promouvoir les ventes et de gagner des parts de marchés dans le secteur des ménages privés et de la gastronomie. La composition de l'Association peut être consultée sur [www.colza.ch](http://www.colza.ch). L'Association « Huile de colza suisse » a porté son attention particulière à la nouvelle orientation de sa stratégie marketing. Cela a notamment été nécessaire pour élaborer le nouveau rapport de contrôle de l'efficacité pour l'OFAG. La campagne d'affichage de 2017 a été revue et combinée avec des affiches numériques. Mise à part la publicité pour les consommateurs, des influenceurs ont été engagés dans les milieux de la gastronomie afin de faire la promotion de l'huile de colza suisse.





## ...Agro Marketing Suisse (AMS)



L'objectif de l'AMS est de promouvoir les ventes de l'ensemble des matières premières suisses. L'AMS est en particulier responsable de l'indication de provenance Suisse Garantie. La FSPC est représentée au comité et dans les commissions techniques d'Agro-Marketing Suisse (AMS) par Pierre-Yves Perrin. La représentation de la filière dans les autres groupes de travail se fait d'entente avec swiss granum.

Pratiquement toute la production de céréales panifiables, de colza, de soja alimentaire et de tournesol est commercialisée sous la marque de provenance Suisse Garantie. Au niveau agricole, la gestion de la base de données est établie au travers d'Agrosolution ; les contrôles sur les exploitations peuvent ainsi avoir lieu en même temps que les contrôles PER.

La FSPC va poursuivre son engagement pour que le pain et les produits de boulangerie bénéficient du logo Suisse Garantie également sur le front de vente. Cela permettrait de se différencier des produits importés.



## La FSPC et la communication

La FSPC publie régulièrement une Newsletter sur les thèmes et activités actuels.

Les « Actualités céréalières » sont publiées quatre fois par année dans la presse agricole, avec des chiffres et des faits relatifs à la culture des céréales et oléagineux.

En février, juin et octobre paraissent les « Bulletin de marché », résumant, pour les lecteurs, les observations du marché de la FSPC.

En fonction des besoins, des communiqués de presse sont rédigés et publiés dans les journaux et sur notre site internet.

Durant l'année sous revue, trois « Bulletins de marchés » ont été envoyés, accompagnés d'une Newsletter. Les « Actualités céréalières » ont été publiées à quatre reprises dans l'Agri et le Schweizer Bauer.

Le secrétariat dispose de matériel de promotion et de communication, qui peut être utilisé lors de foires et manifestations. Ce matériel est disponible gratuitement : [www.fspc.ch/materiel-dinformation-et-de-promotion](http://www.fspc.ch/materiel-dinformation-et-de-promotion).

---

### Info pour les statistiques

**Prix indicatif jusqu'en 2010:** prix producteur pour une marchandise livrée, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge

**Prix indicatif dès 2011:** Prix indicatif "récolte" respectivement "après récolte" pour les céréales panifiables, départ du centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.

## Statistiques

Tableau I : Prix garantis et prix indicatifs des céréales panifiables (en Fr./dt)

	Prix garantis <sup>1,2</sup> (Fr./dt)		Prix indicatifs (Fr./dt)		
	1990	2000	2018	2019	2020
<b>Blé Top</b>	112.00	-	52.00	52.00	52.00
<b>Blé I</b>	107.00	75.00	50.00	50.00	50.00
<b>Blé II</b>	103.00	70.00	49.00	49.00	49.00
<b>Blé III</b>	99.00	-	-	-	-
<b>Blé biscuit</b>	98.00	69.00	49.00	49.00	49.00
<b>Seigle</b>	105.00	62.00	40.00	40.00	40.00
<b>Epeautre A</b>	98.00	66.00	56.00	56.00	56.00
<b>Epeautre B</b>	-	52.00	-	-	-

Source: FSPC et swiss granum

<sup>1</sup> : Prix de prise en charge par la Confédération (sans déduction de la taxe de coresponsabilité)

<sup>2</sup> :

**Tableau 2 : Prix indicatifs des matières fourragères et des protéagineux (en Fr./dt)**

	<b>Prix indicatifs (en Fr./dt)</b>					
	<b>2000</b>	<b>2010</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Blé fourrager</b>	-	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
<b>Orge</b>	47.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
<b>Triticale</b>	48.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
<b>Avoine</b>	43.00	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50
<b>Maïs</b>	49.00	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
<b>Pois protéagineux</b>	53.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00
<b>Féverole</b>	47.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
<b>Lupin blanc</b>	-	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50

Source: USP et swiss granum

① : Diminution du droit de douane au 1<sup>er</sup> juillet 2005 de Fr. 3.- par 100 kg pour les matières riches en énergie et de Fr. 1.- par 100 kg pour les matières riches en protéine.

**Prix indicatif:** prix producteur pour une marchandise livrée, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge.

**Tableau 3 : Prix garantis et prix payés aux producteurs des oléagineux (en Fr./dt)**

	Prix garantis <sup>1</sup> (Fr./dt)		Prix moyens <sup>2</sup> (Fr./dt)				
	1995	1999	2000	2010	2018	2019	2020
<b>Colza</b>	165.00	150.00	ca. 70.00	78.76-81.76	73.88-76.88	74.99-77.99	76.47-79.47
<b>Tournesol</b>	165.00	165.00	ca. 73.00	80.75-83.75	76.14-79.14	75.80-78.80	
<b>Tournesol «high oleic»</b>	-	-	-	84.70-87.70	81.62-84.62	83.32-86.32	
<b>Soja<sup>3</sup></b>	-	-	50.00-55.00	53.69-56.69	-	38.00-44.00	39.00-44.00

Sources : OFAG et swiss granum

<sup>1</sup>: Prix de prise en charge par la Confédération

<sup>2</sup> : Le prix payé au producteur est un prix de départ au centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée. Estimation avant la récolte.

<sup>3</sup>: Dès la récolte 2019, la fourchette de prix est pour le soja fourrager. Auparavant, il s'agissait de soja alimentaire.

**Tableau 4: Importations dans le cadre du contingent tarifaire n° 27 «céréales panifiables» (t)**

	<b>Blé</b>	<b>Seigle</b>	<b>Epeautre</b>	<b>Engrain/ Amidonier</b>	<b>autres</b>	<b>Total</b>
<b>Total 2010</b>	<b>57'894</b>	<b>1'977</b>	<b>3'961</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63'832</b>
<b>Total 2015</b>	<b>74'167</b>	<b>3'129</b>	<b>12'612</b>	<b>76</b>	<b>16</b>	<b>90'000</b>
1er trimestre 2017	42'438	739	6'682	48	93	50'000
2ème trimestre 2017	17'215	472	2'299	8	7	20'001
3ème trimestre 2017	12'248	120	2'240	1	26	14'635
4ème trimestre 2017	13'032	760	1'126	23	57	14'998
<b>Total 2017</b>	<b>84'933</b>	<b>2'091</b>	<b>12'347</b>	<b>80</b>	<b>183</b>	<b>99'634</b>
1er trimestre 2018	15'049	627	1'964	28	38	17'706
2ème trimestre 2018	11'817	26	441	1	7	12'292
3ème trimestre 2018	8'354	76	2'740	23	48	11'241
4ème trimestre 2018	12'395	433	2'481	74	124	15'507
<b>Total 2018</b>	<b>47'615</b>	<b>1'162</b>	<b>7'626</b>	<b>126</b>	<b>217</b>	<b>56'746</b>
1er trimestre 2019	5'876	1'050	1'071	1	175	8'173
2ème trimestre 2019	6'102	166	2'273	1	101	8'643
3ème trimestre 2019	4'517	226	1'035	48	81	5'907
4ème trimestre 2019	16'662	0	2'125	97	176	19'060
<b>Total 2019</b>	<b>33'206</b>	<b>1'442</b>	<b>6'503</b>	<b>146</b>	<b>531</b>	<b>41'828</b>
1er trimestre 2020	3'680	103	1'577	1	51	5'412
2ème trimestre 2020	5'956	1	637	50	79	6'723
<b>Total 2020</b>	<b>9'636</b>	<b>104</b>	<b>2'214</b>	<b>51</b>	<b>130</b>	<b>12'135</b>

Source: OFAG

**Tableau 5 : Evolution des surfaces** en hectares (ha), Sources: USP et swiss granum

	1990	2000	2010	2015	2018	2019	2020*
Blé panifiable	97'249	94'109	77'853	75'654	75'713	73'619	70'800
Seigle	3'446	3'643	2'248	1'928	1'855	1'905	1'800
Epeautre	2'609	1'467	4'136	3'985	5'367	5'692	5'900
Autres cér. panifiables	115	41	138	164	591	895	1'575
<b>Total cér. panifiables</b>	<b>103'419</b>	<b>99'260</b>	<b>84'375</b>	<b>81'731</b>	<b>83'526</b>	<b>82'111</b>	<b>80'075</b>
Blé fourrager	-	-	9'057	8'309	6'612	6'715	9'000
Orge	60'036	45'741	28'949	28'548	27'897	26'853	29'100
Triticale	10'480	10'306	10'274	8'252	7'960	7'683	7'800
Avoine	10'431	5'067	1'789	1'587	1'628	1'713	1'730
Maïs grains	27'367	22'006	15'208	12'564	13'794	16'015	16'000
Autres cér. fourragères	234	291	170	196	222	266	270
<b>Total cér. fourragères</b>	<b>108'548</b>	<b>83'411</b>	<b>65'447</b>	<b>59'456</b>	<b>58'113</b>	<b>59'245</b>	<b>63'900</b>
<b>Total céréales</b>	<b>211'967</b>	<b>182'671</b>	<b>149'822</b>	<b>141'187</b>	<b>141'639</b>	<b>141'356</b>	<b>143'975</b>
Pois protéagineux	1'676	2'581	3'483	4'355	3'891	3'550	3'600
Féverole	159	275	274	556	1'003	1'002	1'000
Lupin	-	36	59	105	163	162	162
Autres protéagineux	-	-	-	-	852	779	800
<b>Total protéagineux</b>	<b>1'835</b>	<b>2'892</b>	<b>3'816</b>	<b>5'016</b>	<b>5'909</b>	<b>5'493</b>	<b>5'562</b>
Colza	16'813	14'343	21'806	23'432	22'811	22'697	24'000
Tournesol	-	3'579	3'563	4'568	5'386	5'903	4'500
Soja	1'075	952	1'087	1'719	1'801	1'721	1'500
Autres oléagineux	-	-	178	172	266	299	317
<b>Total oléagineux</b>	<b>17'888</b>	<b>18'874</b>	<b>26'634</b>	<b>29'891</b>	<b>30'264</b>	<b>30'620</b>	<b>30'317</b>

**Tableau 6 : Quantités d'oléagineux attribuées et des contrats en tonnes, Source : SGPV et Swissolio**

	Colza			Tournesol			Soja		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
AG	9'527	9'898	9'844	924	691	733	367	229	201
BE	10'760	11'807	11'452	1'893	1'288	1'644	98	161	125
BS/BL	1'521	1'724	1'614	16	8	5	252	112	114
FR	7'166	7'472	7'819	985	845	924	67	43	99
GE	3'382	3'665	3'684	1'570	914	1'102	1'268	893	982
GL	17	23	24	-	-	-	-	-	-
GR	282	268	247	-	-	-	10	-	-
JU	3'978	4'057	3'690	322	217	236	62	15	55
LU	4'965	5'138	4'951	90	52	61	54	81	34
NE	1'866	2'025	1'968	108	50	30	76	43	39
SG	313	403	356	13	20	23	32	16	26
SH	5'616	6'111	5'681	1'556	1'083	1'233	230	179	191
SO	3'078	3'326	3'367	584	440	428	225	191	225
SZ	53	68	86	-	-	-	-	-	-
TG	5'004	5'508	4'886	1'309	955	1'143	204	106	103
TI	-	-	15	59	44	38	234	196	130
VD	26'751	27'575	26'778	6'582	4'566	5'077	986	810	965
VS	75	143	122	31	30	-	79	39	18
ZG	355	384	416	-	5	10	6	-	-
ZH	8'710	9'248	8'808	2'082	1'632	1'769	1'008	812	720
<b>Total</b>	<b>93'419</b>	<b>98'843</b>	<b>95'808</b>	<b>18'124</b>	<b>12'840</b>	<b>14'456</b>	<b>5'258</b>	<b>3'926</b>	<b>4'027</b>

Dans les cantons de AR/AI, OW/NW et UR ces cultures ne sont pas cultivées.



**Tableau 7: Evolution des cotisations des producteurs en francs par 100 kg, Source : FSPC**

	2010	2015	2018	2019	2020
<b>Cotisations prélevées sur toutes les cultures en faveur de:</b>					
<i>FSPC</i>	0.06	0.06	0.055	0.055	0.055
<i>swiss granum</i>	0.03	0.03	0.045	0.045	0.045
<i>USP</i>	0.03	0.03	0.02	0.02	0.02
<i>Sous-total</i>	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12
<b>Total céréales panifiables <sup>1</sup></b>	<b>0.67</b>	<b>0.82</b>	<b>2.80</b>	<b>4.80</b>	<b>4.80</b>
<i>dont fonds d'allègement de marché</i>	0.50	0.65	2.63	4.63	4.63
<i>dont fonds de promotion céréales</i>	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
<b>Total céréales fourragères</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>
<b>Total colza</b>	<b>1.63</b>	<b>1.62</b>	<b>1.62</b>	<b>1.62</b>	<b>1.62</b>
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
<i>dont commission huile de colza suisse</i>	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
<i>dont projet R &amp; D</i>	0.01	-	-	-	-
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	-	-	-	-	-
<b>Total tournesol</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	-	-	-	-	-
<b>Total soja et lin</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>
<b>Total protéagineux</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>

<sup>1</sup>: Prélèvement de Fr. 1.- supplémentaire sur l'épeautre en faveur de la CI Epeautre (IG Dinkel)

**Tableau 8: Importations de céréales** en tonnes *Source: swiss granum et swissimpex*

	N° de tarif vieux	N° de tarif nouveaux	2000	2010	2018	2019
Blé tendre	1001.9011- 9090	1001.9100- 9990	168'265	250'944	370'074	317'299
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			78'103	109'357	98'293	80'569
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			89'873	141'382	242'011	218'802
Blé dur	1001.1011- 1090	1001.1100- 1990	130'657	85'071	64'661	73'822
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			130'550	81'773	64'595	73'745
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			104	3'262	0	1
Seigle	1002.0011- 0090	1002.1000- 9090	10'435	4'719	1'776	2'130
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			4'234	2'050	1'211	1'472
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			5'335	2'141	146	0
Orge	1003.0010- 0090	1003.1000- 9090	74'732	71'357	29'801	49'185
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			9'051	8'558	8'353	9'138
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			65'444	62'441	21'166	39'799
Triticale	1008.9013- 9039	1008.6010- 6090	192	559	330	249
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			0	0	291	120
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			190	552	33	129
Avoine	1004.0010- 0090	1004.1000- 9090	45'863	56'391	53'050	55'187
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			36'982	24'092	25'807	23'364
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			8'851	32'285	27'088	31'698

**Tableau 8: Importations de céréales** en tonnes *Source: swiss granum et swissimpex*

	N° de tarif vieux	N° de tarif nouveaux	2000	2010	2018	2019
<b>Maïs grains</b>	1005.1000- 9090	1005.1000- 9090	24'981	96'419	132'119	139'672
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			8'250	3'696	5'196	4'538
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			15'218	91'137	125'582	133'885
<b>Riz</b>	1006.1020- 4090	1006.1000- 4090	75'257	113'001	112'627	121'154
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			47'158	44'798	52'299	54'927
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			28'099	68'203	60'271	66'227
<b>Autres céréales</b>	1007...	1007...	12'377	4'053	4'536	3'151
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>	1008.101-.5090, .9010-.9090	1008.10-.5090, .9010-.9090	4'235	2'657	3'203	2'430
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			7'957	1'370	1'295	657
<b>Total céréales</b>			<b>542'759</b>	<b>682'513</b>	<b>768'974</b>	<b>761'849</b>
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		Valable dès le 1.1.2012	318'563	276'981	259'248	250'302
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			221'071	402'773	477'592	491'198
<i>dont déclaré à d'autres fins</i>			3'125	2'759	32'134	20'349

<b>Tableau 9: Evolution des volumes de production (t)</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2010</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019*</b>
Blé panifiable (propre à la panif.)			376'028	411'975	384'394	388'444
Epeautre (propre à la panif.)			12'826	19'196	20'450	21'355
Seigle (propre à la panif.)			10'072	11'325	9'654	9'300
Autres cér. panifiables (propres à la panif.)			467	3'934	4'375	7'515
<b>Cér. panifiables (propres à la panif., incl. semence)</b>			<b>399'393</b>	<b>446'430</b>	<b>418'873</b>	<b>426'614</b>
<i>Blé panifiable (déclassé, impropres à la panif.)</i>			58'034	34'901	22'905	22'256
<i>Autres cér. panifiables (impropres à la panif.)</i>			5'865	843	380	1'770
Blé fourrager	0	0	57'024	44'613	40'625	41'991
Orge	324'375	267'103	169'920	201'279	176'939	184'672
Avoine	50'421	24'953	7'948	8'377	6'237	184'672
Triticale	52'578	61'898	56'705	49'933	46'029	44'803
Maïs grains	225'415	211'922	142'858	161'092	133'705	171'766
Autres cér. fourragères	1'142	1'462	883	1'293	1'120	1'349
<b>Total cér. fourragères</b>			<b>499'237</b>	<b>502'331</b>	<b>427'940</b>	<b>653'279</b>
<i>Dont cér. panif., déclassées, impropres à la panif.</i>			63'899	35'744	23'285	24'026
Semences de cér. panifiables	20'600	18'500	15'837	15'938	15'660	15'185
Semences de cér. fourragères	12'800	11'000	9'118	8'060	7'536	8'580
<b>Total semences de céréales</b>	<b>33'400</b>	<b>29'500</b>	<b>24'955</b>	<b>23'998</b>	<b>23'196</b>	<b>23'765</b>
<b>Total céréales</b>	<b>33'400</b>	<b>29'500</b>	<b>923'585</b>	<b>972'759</b>	<b>870'009</b>	<b>1'103'658</b>
Pois protéagineux	6'697	8'954	14'537	14'361	12'479	12'838
Féverole	782	1'137	851	3'024	2'614	3'163
Autres protéagineux			189	3'298	2'453	2'278
<b>Total protéagineux</b>	<b>7'479</b>	<b>10'091</b>	<b>15'577</b>	<b>20'683</b>	<b>17'546</b>	<b>18'279</b>
Colza	43'215	39'060	67'900	77'612	77'478	67'843
Tournesol		11'666	10'600	16'449	16'513	17'700
Soja	2'611	3'750	3'076	5'642	3'740	5'350
Autres oléagineux			400	492	494	494
<b>Total oléagineux</b>	<b>45'826</b>	<b>54'476</b>	<b>81'976</b>	<b>100'195</b>	<b>98'225</b>	<b>91'387</b>